



PLACE des citoyens

Tarifs de location des salles

Toutes les locations sont facturées pour un minimum de quatre heures consécutives.

Un tarif avantageux est offert pour les locations à la journée (8 heures consécutives) ou à la semaine de 7 jours consécutifs.

Seul le prolongement d'une location à la journée ou d'un bloc de 4 heures sera facturé à l'heure.

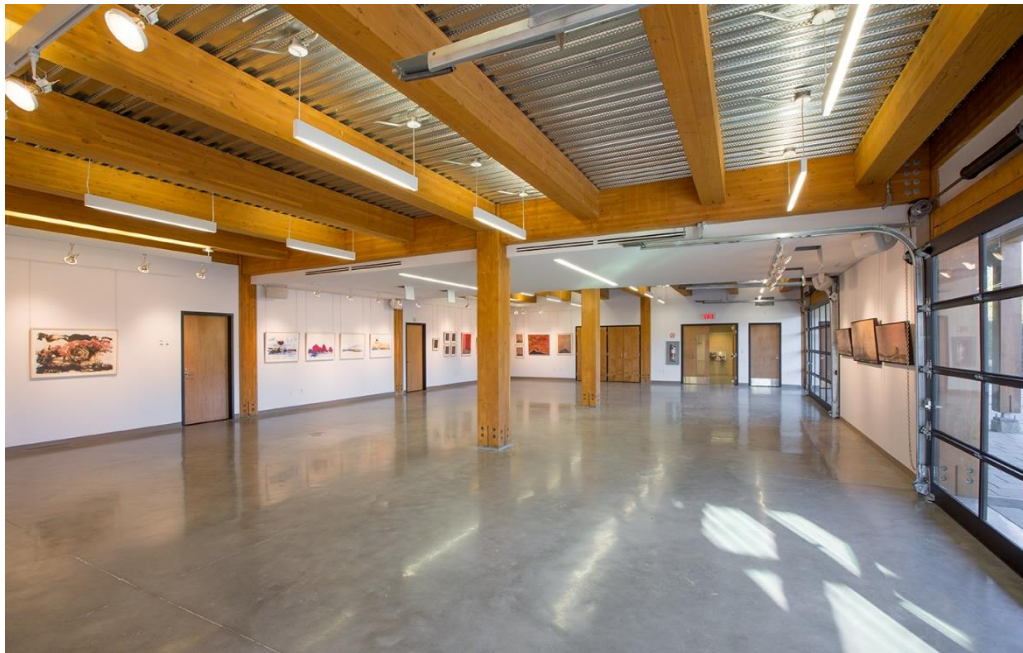
Les frais de SOCAN et de permis d'alcool sont payables par les locataires en cas de diffusion de musique ou de performance de danse et ou de service de boissons alcoolisées. Les frais de SOCAN sont ajoutés au contrat de location et les frais de permis d'alcool doivent être acquittés à la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ). Les démarches d'obtention dudit permis sont assurées par le locataire.

Salle Rousseau-Vermette				
Type de location	Bloc de 4 hrs	Journée (8h)	Semaines (7 jours)	Heure suppl.
Organisme sans but lucratif (OBNL) dûment reconnu, avec preuve	140,00 \$	250,00 \$	1 250,00 \$	50,00 \$
Location privée	200,00 \$	350,00 \$	1 750,00 \$	60,00 \$
Dépôt de garantie obligatoire calculé sur le montant total des frais de réservation	25%	25%	25%	

Options - Salle Rousseau-Vermette	
Nappe	5 \$ chacune
Surnappe	2 \$ chacune
Espace traiteur	25,00 \$
Foyer au gaz	20,00 \$ / 4 hrs
Scène	100,00 \$



Salle Parc				
Type de location	Bloc de 4 hrs	Journée (8h)	Semaines (7 jours)	Heure suppl.
Organisme sans but lucratif (OBNL) dûment reconnu, avec preuve	80,00 \$	150,00 \$	750,00 \$	25,00 \$
Location privée	150,00 \$	250,00 \$	1 250,00 \$	35,00 \$
Dépôt de garantie obligatoire calculé sur le montant total des frais de réservation	25%	25%	25%	



Esplanade				
Type de location	Bloc de 4 hrs	Journée (8h)	Semaines (7 jours)	Heure suppl.
Organisme sans but lucratif (OBNL) dûment reconnu, avec preuve	100,00 \$	150,00 \$	750,00 \$	25,00 \$
Location privée	200,00 \$	300,00 \$	1 500,00 \$	35,00 \$
Dépôt de garantie obligatoire calculé sur le montant total des frais de réservation	25%	25%	25%	

Option - Esplanade	
Chauffage	25,00 \$ / heure

